



Marseille, vendredi 7 juillet 2017

Tenue de la 5^{ème} réunion de la commission de suivi de site (CSS) pour les installations de l'usine Altéo de Gardanne et la décharge industrielle de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air

Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a présidé jeudi 6 juillet 2017 la cinquième réunion de la commission de suivi de site (CSS) des installations de l'usine Alteo de Gardanne et du site de stockage de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air afin de présenter les résultats des mesures de surveillance effectuées sur ces deux installations et les avancées de l'expérimentation des pilotes menée par l'usine Altéo.

Conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux du 28 décembre 2015 et du 15 février 2016, cette commission réunit l'ensemble des parties prenantes* pour assurer un suivi des conditions d'exploitation des installations d'Alteo et débattre des perspectives d'avenir à la lumière des mesures prises par l'exploitant pour le suivi de la qualité des rejets aqueux de l'usine de fabrication d'alumine, des canalisations de rejet en mer, et du fonctionnement du site de stockage de Mange Garri.

La CSS du 6 juillet 2017 a dressé un état d'avancement de la mise en œuvre des mesures renforcées : mesures de surveillance des rejets en mer et des retombées de poussières, des eaux souterraines et des puits riverains. L'exploitant a exposé les mesures d'expérimentation de pilotes mises en œuvre sur le site de Gardanne et les essais menés sur la réutilisation des résidus (bauxaline).

Surveillance des rejets en mer : poursuite de la baisse des concentrations / amélioration de la qualité des rejets

Trois contrôles inopinés ont été réalisés depuis le début de l'année (janvier, mars et mai) par des inspecteurs de l'environnement de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL PACA) à partir de prélèvements réalisés sur 24h. Concernant les 6 paramètres soumis au respect de seuils dérogatoires fixés par l'arrêté de décembre 2015, les contrôles effectués confirment la baisse des concentrations de polluants rejetés. Si une légère augmentation est constatée sur la DCO (demande chimique en oxygène) sa valeur reste néanmoins très en-deçà du taux fixé par arrêté préfectoral de décembre 2015. Le PH est stable et l'arsenic et la DB5 (demande biologique en oxygène) se rapprochent de la valeur nationale et européenne. Les représentants scientifiques du comité de suivi et d'information sur les rejets en mer (CSIRM) se sont d'ailleurs interrogés sur la pertinence des valeurs DBO et DCO qui n'ont pas de sens en mer Méditerranée.

Le paramètre du fer – constituant principal des boues rouges – est à 0,002 mg/l soit 100 fois inférieur à la valeur réglementaire fixée par l'arrêté ministériel.

Par ailleurs, Alteo poursuit les essais par des pilotes expérimentaux d'un traitement complémentaire pour la réduction des rejets d'effluents. Une station de traitement au CO2 est en fonctionnement depuis novembre 2016. L'exploitant va lancer les études de dimensionnement d'une installation de traitement à mettre en place d'ici 2021.



La campagne de prélèvements en mer – portant sur la qualité de l'eau, les hydrotalcites, la qualité des sédiments, les poissons, la faune sous-marine - se poursuit cet été sous l'égide et selon des méthodes validées par le comité de suivi et d'information sur les rejets en mer (CSIRM), créé par arrêté du 31 mars 2016 et présidé par le Professeur Pierre BATTEAU.

Par ailleurs, dans le cadre de la surveillance environnementale menée par l'exploitant le préfet lui a ordonné, par arrêté du 23 juin, de bien encadrer les conditions de pose et dépose des lignes de mouillage en immersion utilisées.

Surveillance de l'air et des retombées atmosphériques : des contraintes plus exigeantes en accord avec des recommandations d'alors de l'ANSES et de l'IRSN

La dernière CSS du 2 février 2017 avait fait état des mesures de surveillance de l'air dans le centre ville de Gardanne : les capteurs d'Air Paca avaient mesuré des concentrations annuelles en PM10 et PM2,5 inférieures à la valeur limite réglementaire.

A la suite de plaintes de riverains du site de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air relatives aux envols des poussières et d'un incident lié à une résurgence, le rapport de l'inspection des installations classées a proposé d'imposer à Alteo des prescriptions additionnelles. Le préfet des Bouches-du-Rhône a alors pris un arrêté complémentaire du 21 juin 2016 afin de réduire au maximum « les surfaces en cours d'exploitation, les infiltrations d'eau dans le massif de résidus et les envols de poussière ». Cet arrêté a ainsi renforcé les prescriptions de l'arrêté de 2007 qui réglementait déjà le site sur ses impacts environnementaux.

Les mesures prises dans cet arrêté tiennent compte des recommandations de l'ANSES figurant dans son analyse produite en 2015 sur l'étude d'impact du site de Mange-Garri. L'ANSES préconisait ainsi la réalisation d'une campagne de mesures et de caractérisation physico-chimique des particules atmosphériques autour du site de Mange-Garri et de l'usine de Gardanne. Cette campagne confiée à Air PACA est en cours de réalisation sur une durée d'un an. Les mesures prises tiennent également compte des préconisations de l'IRSN à la suite de leur expertise d'octobre 2015 relative à l'évaluation de l'impact radiologique du site de Mange-Garri sur son environnement.

Les retombées atmosphériques dans l'environnement font l'objet d'une surveillance grâce à un réseau de plaquettes placées autour de l'usine de Gardanne et du site de Mange-Garri.

En séance, l'exploitant a présenté les premières mesures prises pour réduire les envols de poussières sur le site de Mange-Garri : encroustement et végétalisation du bassin n°6 et systèmes d'arrosage sur les pistes de circulation. Ces aménagements montrent des premiers résultats encourageants et devront être poursuivis sur l'ensemble du site. Des contrôles sont également réalisés par la DREAL.

Concernant les eaux souterraines, la surveillance des puits de riverains du site de Mange Garri se poursuit et ne montre pas d'anomalie. Une expertise des résultats sera confiée au BRGM dès réception des derniers résultats d'analyses.



Travaux préparatoires de l'enquête épidémiologique de l'ARS

A l'occasion de la dernière commission de suivi de site de février, les résultats d'une enquête de santé de proximité menée autour du site de Mange-Garri par la CIRE (Cellule de santé publique France en Région), mandatée par l'ARS, ont été présentés. Les premières conclusions des experts de santé au regard des retours des riverains et des médecins de la zone concluent à l'absence de pathologie spécifique liée au site. A la suite de ces informations, le préfet des Bouches-du-Rhône et Roger MEÏ, maire de Gardanne, ont demandé à Santé Publique France de poursuivre et d'élargir leurs études notamment sur un périmètre étendu au bassin de Gardanne.

Lors de la commission, l'ARS a évoqué le travail de la CIRE sur le cahier des charges des études en cours d'élaboration.

Réutilisation du résidu de bauxite

Le traitement des résidus de bauxite permet, par déshydratation, d'extraire un composant appelé bauxaline. L'exploitant de l'usine Altéo a présenté ses travaux en vue de la réutilisation de ce résidu qui semble performant dans plusieurs domaines : le traitement de l'eau, la dépollution des sols ou encore dans les matériaux de construction.

* Composition de la CSS :

Composée de 5 collèges (État, Élus et collectivités territoriales ; Riverains des installations classées ; Exploitants des installations classées ; Salariés des installations classées), la CSS associe également de manière permanente des experts en qualité de personne susceptible d'éclairer les débats.